



RÉVISION DU PLU DE PENNAUTIER

23/06/2026

AU PROGRAMME :

01

Le PLU qu'es aquo ?

02

Comment vous pouvez participer ?

03

Quelques éléments
du diagnostic
territorial

04

Présentation du
PADD

05

Temps d'échanges
en lien avec la
présentation

QUELQUES RÈGLES SIMPLES POUR PERMETTRE DES ÉCHANGES SEREINS ET CONSTRUCTIFS

- » Levez la main pour demander la parole.
- » Laissez chacun s'exprimer sans interruption.
- » Soyez concis afin que tout le monde puisse intervenir.
- » Respectez les opinions de chacun, même en cas de désaccord.
- » Veillons à rester centrés sur le sujet de la réunion.

L'objectif est que chacun puisse être entendu dans un climat de respect et d'écoute. Merci de votre coopération.

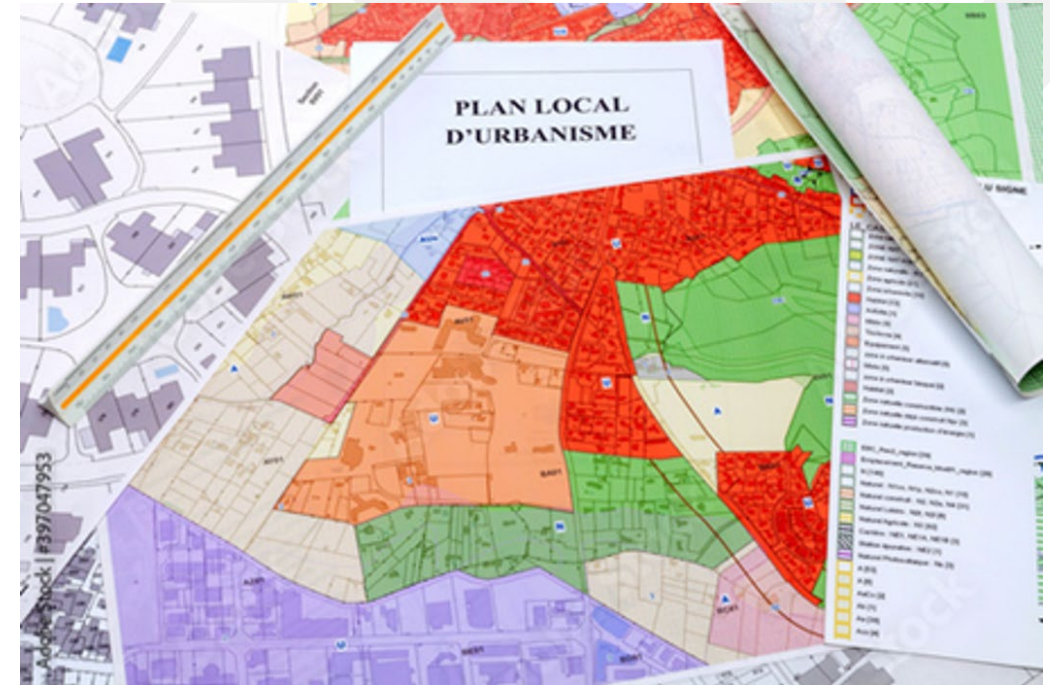


1. LE PLU, QU'ES AQUÒ ?



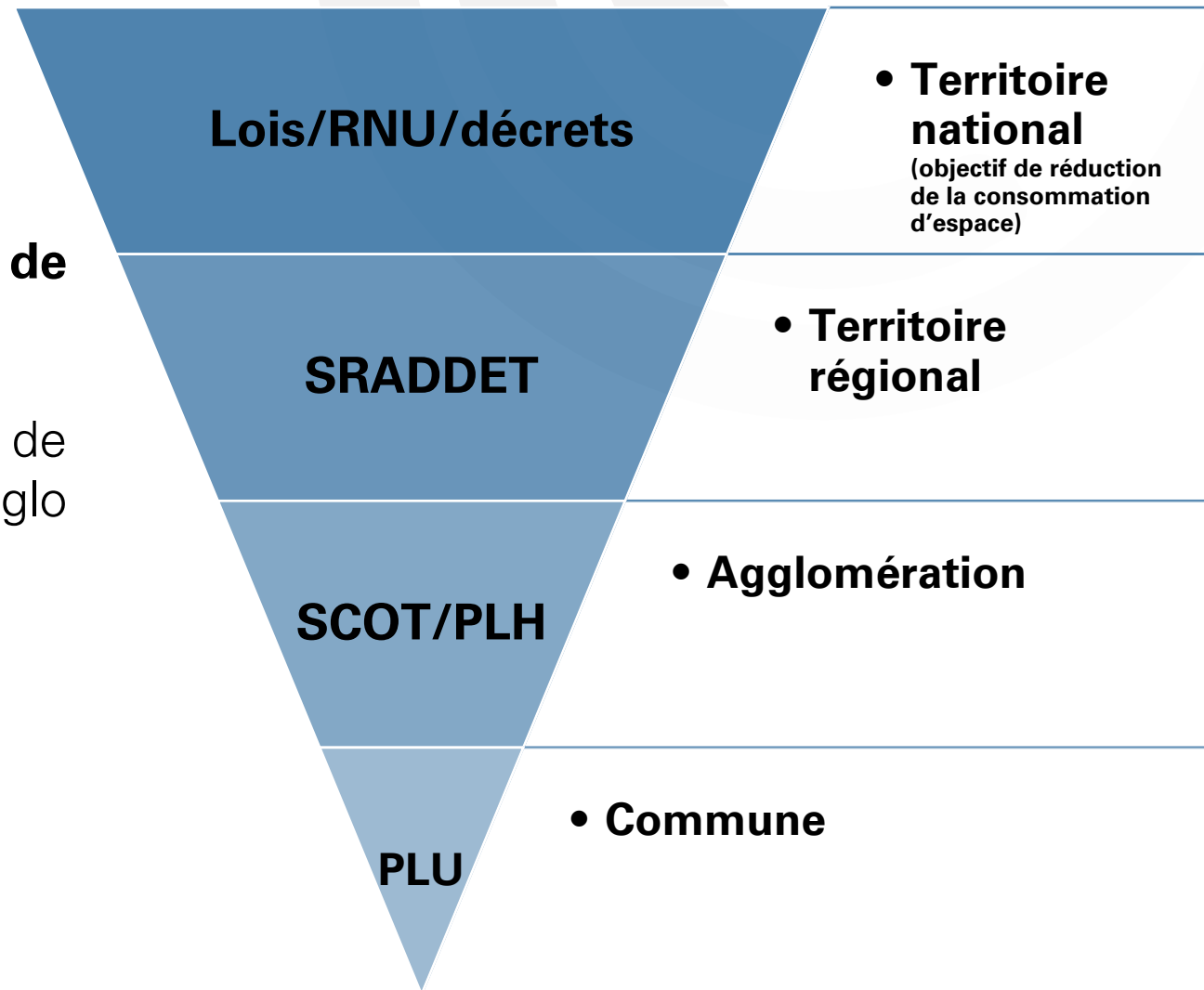
LE PLU C'EST QUOI ?

- » **PLU** signifie **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme.
- » C'est un document de **planification stratégique**, encadré par le Code de l'Urbanisme, ayant pour finalité d'élaborer un **projet de territoire** et de fixer les règles d'occupation des sols.
- » Le PLU est un document **tourné vers l'avenir** : il vise à anticiper et accompagner les évolutions du territoire, dans une logique de **développement durable et maîtrisé**.
- » Concrètement, le PLU concerne le **cadre de vie des habitants** : habitat, paysages, déplacements, activités, espaces naturels, équipements... Il traduit la **vision du territoire** pour les années à venir.



LE PLU C'EST QUOI ?

- » Le Plan Local d'Urbanisme traduit un **projet de territoire porté par les élus communaux**.
- » Il devra être **compatible** avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Carcassonne Agglo approuvé fin 2023 et le PLH.



POURQUOI UN NOUVEAU PLU À PENNAUTIER ?

Par
délibération
en date du
07/12/2021

Faire évoluer le document d'urbanisme pour être en accord avec les réalités sociales, urbaines et environnementales propres à la commune

Préservation du cadre de vie des habitants, accroissement maîtrisé de la population ; développement des cheminements piétons et voies douces communales et intercommunales

Prise en compte des problèmes liés à la circulation des véhicules et à leur stationnement

Engagement d'une réflexion sur les problématiques liées au changement climatique et aux économies d'énergie

LES ÉTAPES DE LA RÉVISION

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Photographie du
territoire à l'instant T

*Cette étape fonde
la connaissance
du territoire et la
justification des choix*

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Définition des
orientations de
développement

*Projet politique définissant
les orientations de
développement*

PIECES REGLEMENTAIRES



Traduction spatiale et
réglementaire des actions
définies dans le P.A.D.D

*Définition des
normes opposables
aux autorisations
d'urbanisme*

ARRET



Rédaction, justification des
choix et évaluation des inci-
dences sur l'environnement

*Validation de la phase
d'études par les élus*

CONCERTATION AVEC LA POPULATION

LES ÉTAPES DE LA RÉVISION

CONSULTATION DES PPA



Recueil des avis de toutes les personnes publiques associées

ENQUETE PUBLIQUE



Phase d'information et de recueil des observations du public

APPROBATION



Intégration des observations des PPA et de la population

APPLICATION



Application du nouveau document sur le territoire

2. COMMENT VOUS POUVEZ PARTICIPER ?



JE SOUHAITE M'EXPRIMER SUR LE PROJET : COMMENT FAIRE ?

- » La concertation vise à **associer les habitants** au projet de révision du PLU.
- » Un bilan de la concertation sera réalisé lors de l'arrêt du document.
- » La concertation répond aux modalités définies par les élus lors de la prescription du PLU en conseil municipal :



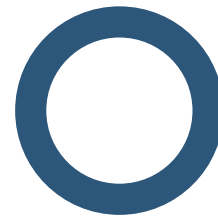
Affichage en mairie de
la délibération



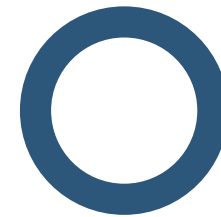
Information sur le site
internet de la
commune, sur
l'application Panneau
Pocket et diffusion sur
le panneau lumineux
d'information



Article dans la presse
locale



Possibilité d'écrire à
Monsieur le Maire



Tenue de permanence
en mairie dans le mois
précédent l'arrêt du
projet par le Conseil
Municipal



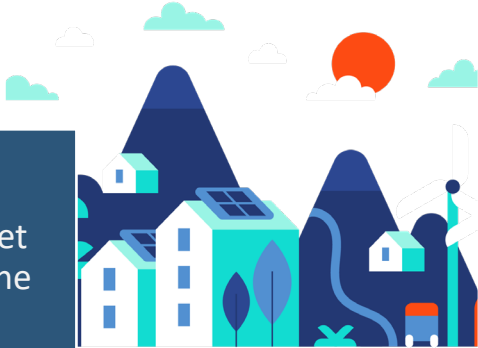
Organisation d'une
réunion publique

3. QUELQUES ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL



QUELQUES THÈMES ABORDÉS DANS LE PORTRAIT DU TERRITOIRE

Paysage et patrimoine



Démographie



Economie



Logement



Développement urbain

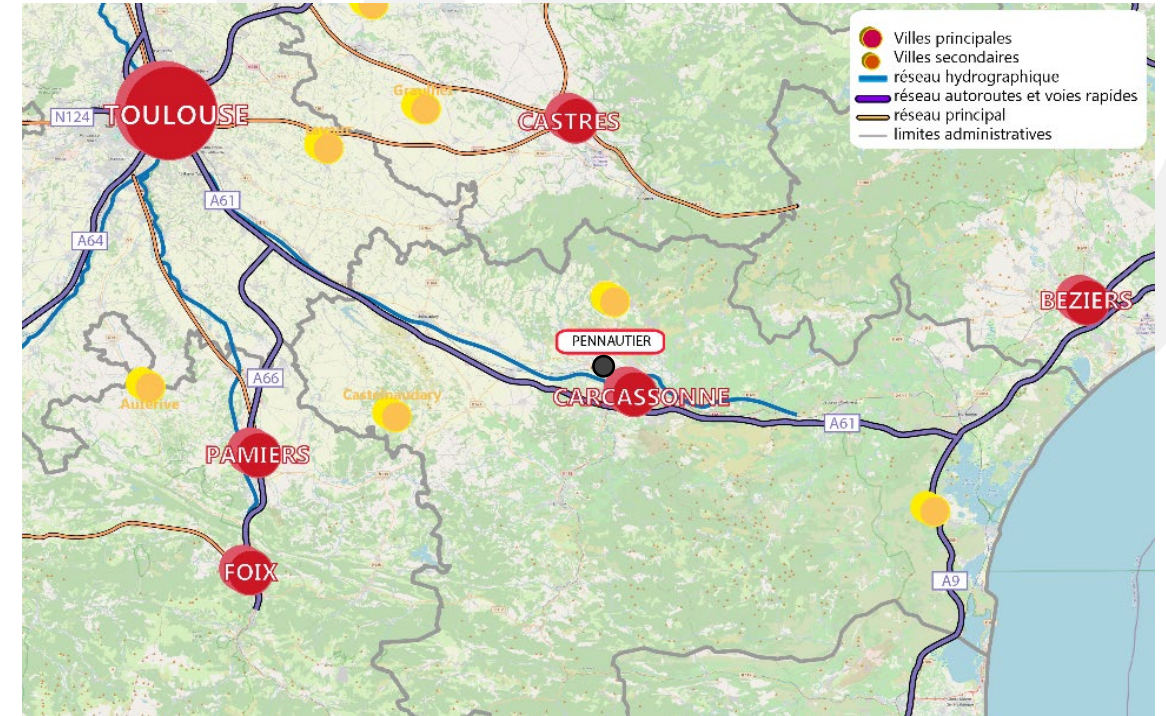
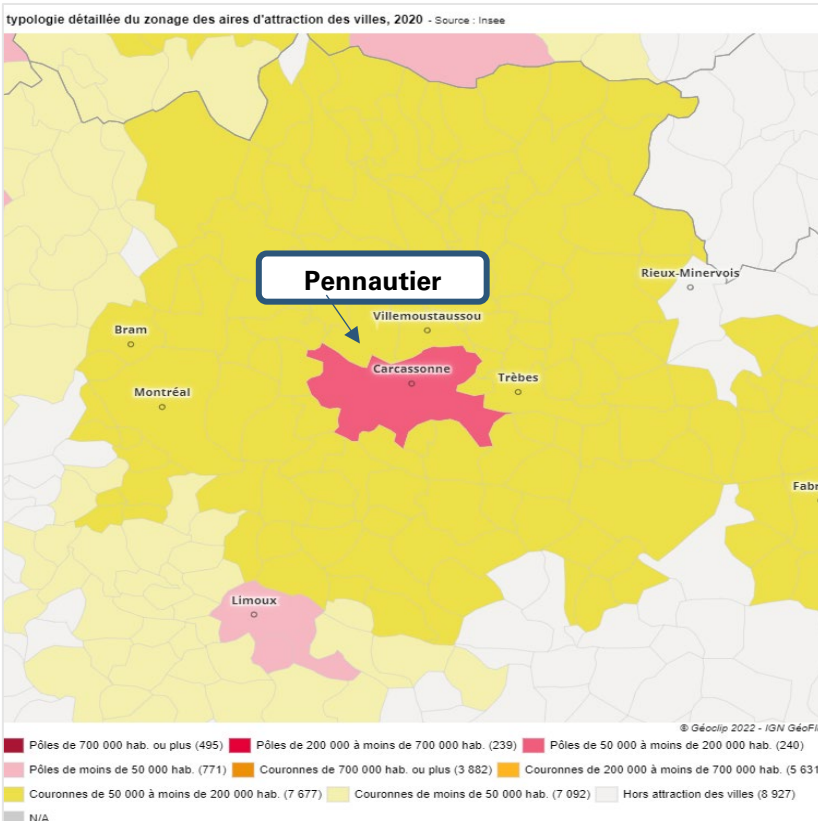


Environnement



POSITIONNEMENT RÉGIONAL

- » Limitrophe de Carcassonne, le positionnement régional de Pennautier est stratégique, à mi-chemin entre la métropole toulousaine et l'arc méditerranéen.
- » Accessibilité facilitée par les infrastructures de transports, avec un accès assuré par la RD6161 et la RD6113, ancienne voie romaine d'Aquitaine, entre Toulouse et Carcassonne et à plus large échelle par l'A61.



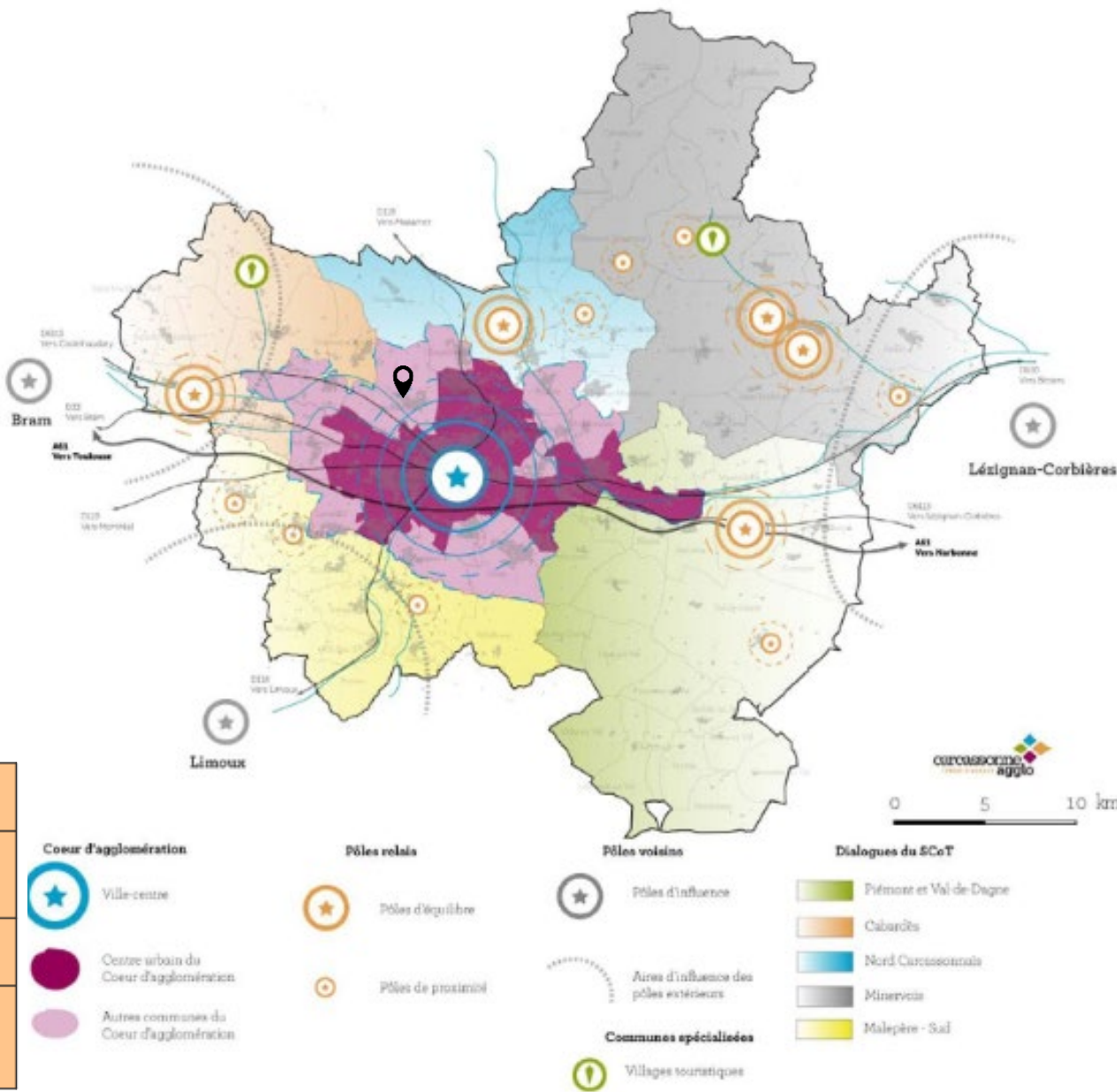
- » Pennautier est intégrée à la couronne du pôle carcassonnais : témoigne du lien fort avec Carcassonne
- » Bassin de vie de CARCASSONNE : offre supérieure d'emplois, commerces et services.

LE SCOT DE CARCASSONNE AGGLO

Pour PENNAUTIER

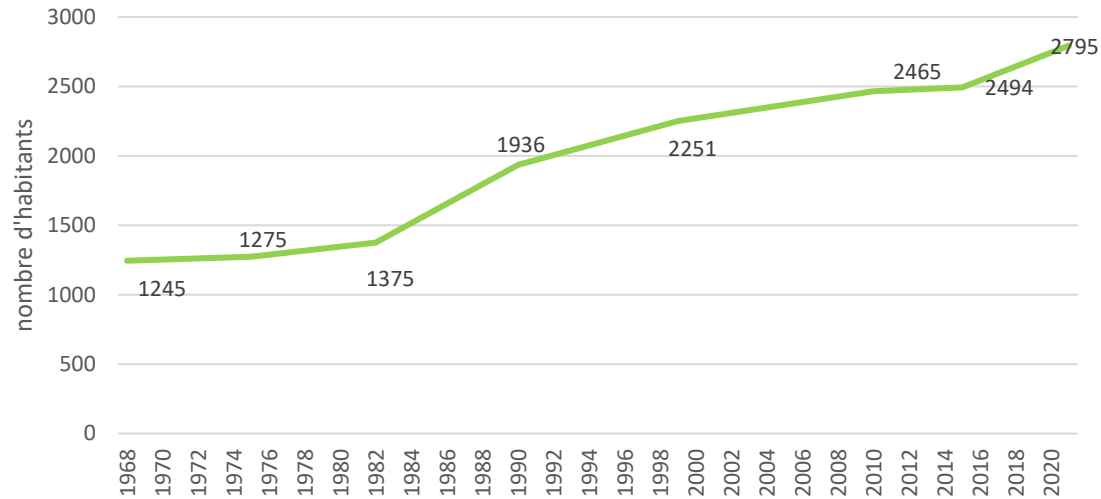
- » La commune est identifiée comme une commune du cœur d'agglomération :
 - » 'Les autres communes du cœur d'agglomération présentent une offre plus limitée de services. Elles viennent **soutenir le développement des bourgs-moteurs** en proposant une **offre d'accueil et de services complémentaire** pour les nouveaux habitants.'
- » Le SCoT donne notamment des prescriptions en matière de protection de l'environnement, de cadre de vie, de croissance démographique, de production de logements, de consommation d'espace etc... le PLU doit être compatible avec.

Dialogue SCoT	Armature SCoT	Croissance démographique 2022-2032		Production de logements 2022-2032		Compte foncier Habitat
		Part de la croissance totale	Nombre de nouveaux habitants	Part du besoin en logements	Nombre de logements à produire	En Ha
Coeur d'agglomération	Centre urbain	30,7 %	1 799	30,7 %	2 310	44,4
	Communes du cœur d'agglomération (12 communes dont PENNAUTIER)	17,4 %	1 019	16,8 %	1 261	35,1

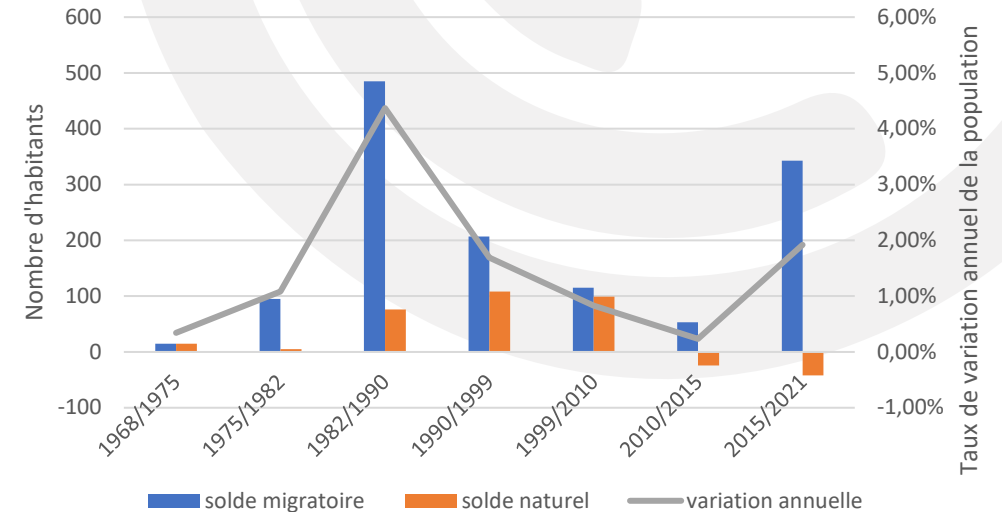


CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Evolution de la population de Pennautier
(1968-2021)



Variation de la population de Pennautier
(1968-2021)



- » A partir de l'Après-Guerre, la population augmente, passant le seuil de 1 000 hab. en 1946 à près de 1 250 hab. en 1968.
- » Croissance continue et régulière depuis les années 1970.
- » Gain de plus de 1 300 habitants en cinq décennies, soit près de 125 % d'évolution.
- » Soit 2 795 habitants en 2021.

- » Dynamique communale portée par l'attractivité territoriale.
- » Solde migratoire marqué depuis les années 1980.
- » Malgré un solde naturel négatif depuis 2010, le solde migratoire seul permet à la commune de gagner des habitants.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

- » Légère augmentation des 0-14 ans mais réduction globale de la base de la pyramide des âges
- » Elargissement global de la partie supérieure : augmentation des + 45 ans ;
- » Vieillissement de la population en place, traduisant l'accueil important de ménages dans les années 1980
- » Difficultés de renouvellement sur des profils plus jeunes
- » Augmentation des couples sans enfant, des ménages d'une personne et des familles monoparentales :
 - » Traduit le vieillissement et l'évolution de la composition des ménages qui induit des besoins de logements différents.

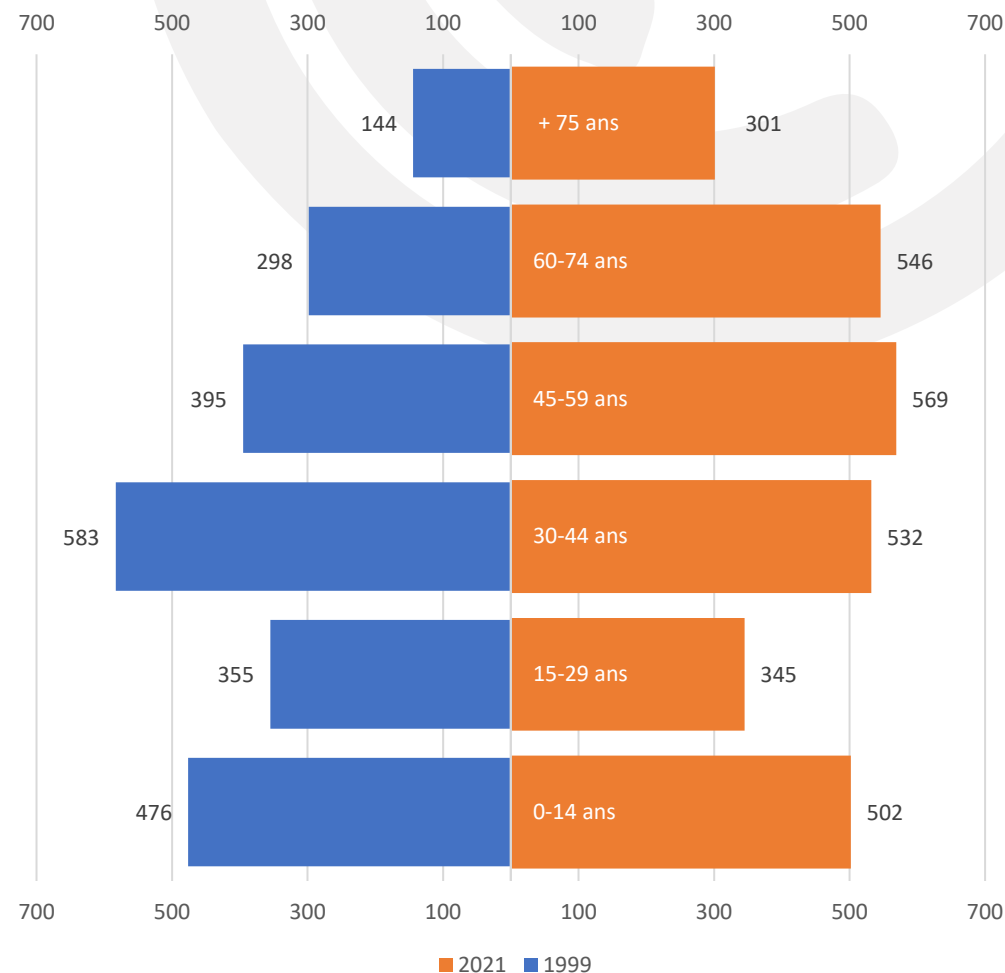


29,7% de
couples sans
enfant



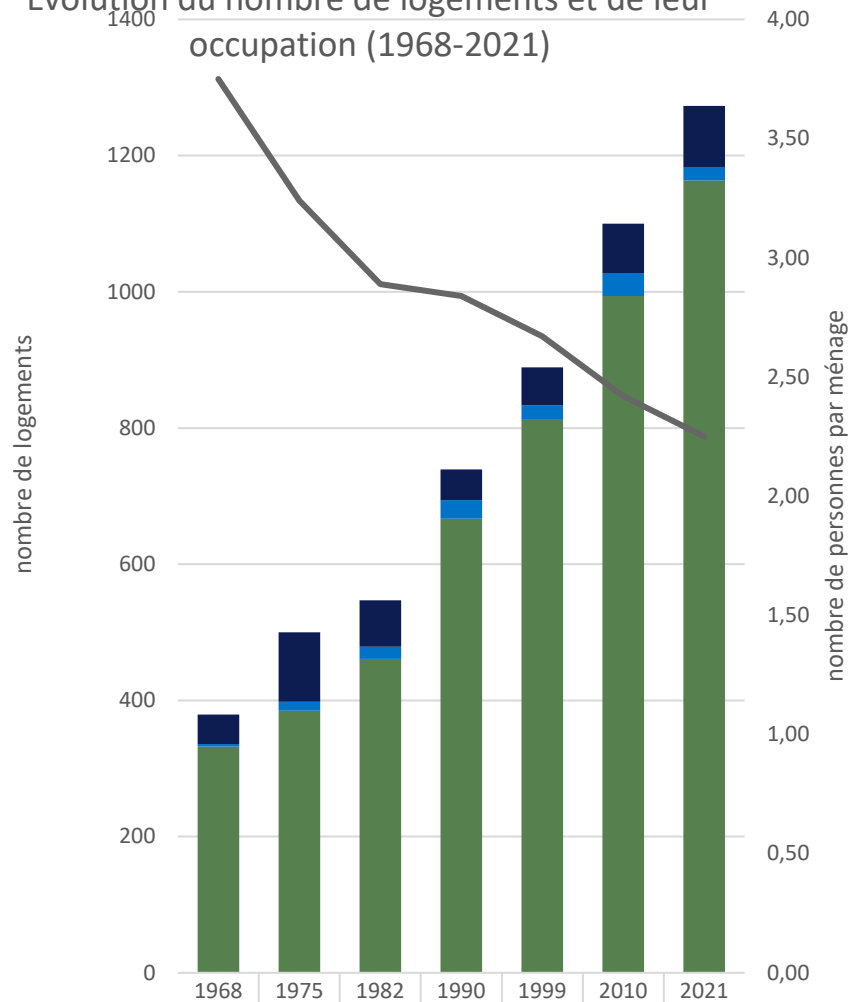
29,8% de
ménages d'une
personne

Pyramide des âges de la commune de Pennautier



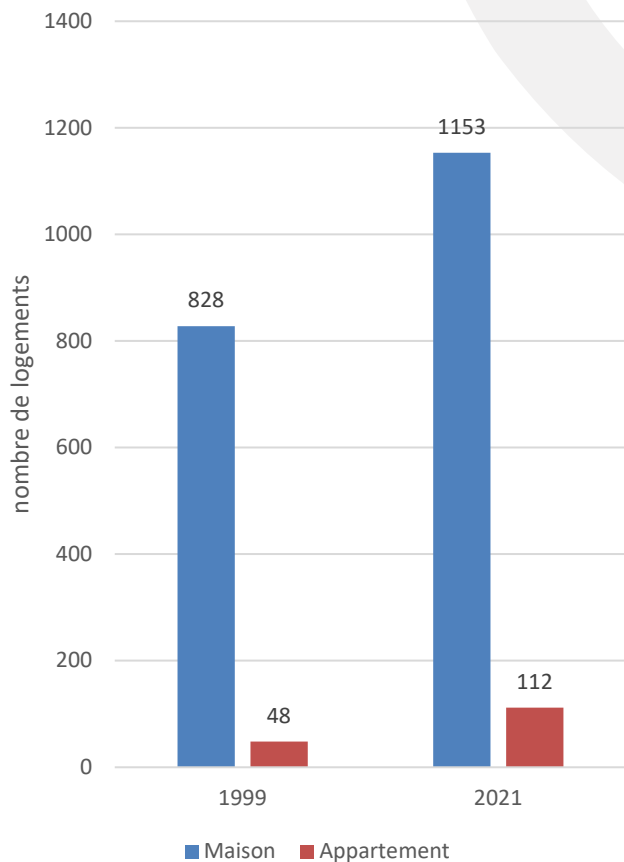
CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Evolution du nombre de logements et de leur occupation (1968-2021)

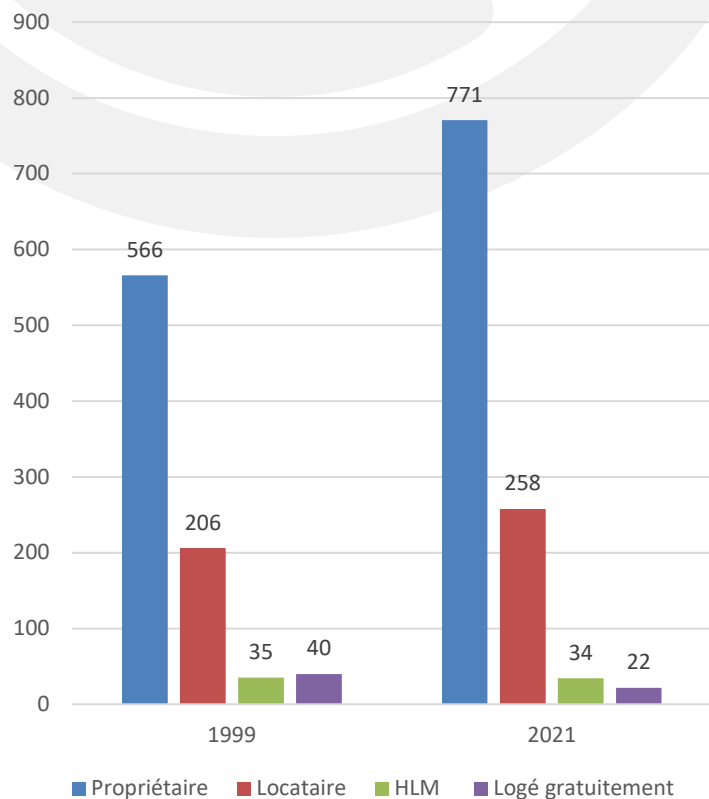


Résidences secondaires	4	13	18	27	21	33	20
Résidences principales	332	385	461	667	812	994	1163
personnes par ménage	3,75	3,24	2,89	2,84	2,67	2,42	2,25

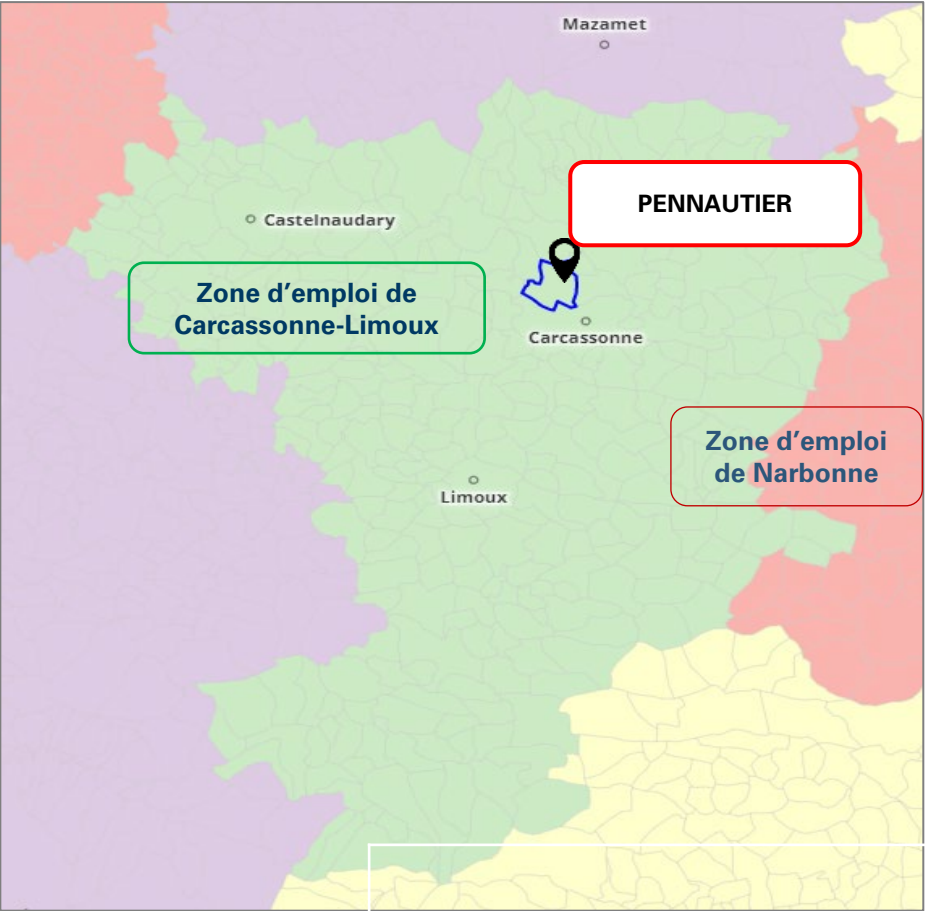
Types de logements (1999-2021)



Statut d'occupation des logements (1999-2021)



UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE LOCALE



- » Intégrée à la zone d'emploi de Carcassonne-Limoux.
- » Un nombre d'emploi qui se maintient sur les dernières années.
- » Une forte représentation des emplois ciblés dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale.
- » Pour l'agriculture : 69,8 % du territoire est cultivé. Les exploitations agricoles sont orientées vers la production viticole et la production de grandes cultures.

	2010	2015	2021
Nombre d'emplois dans la zone	615	707	712
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	929	933	1 187
Indicateur de concentration d'emploi	66,2 %	75,8 %	60 %

MILIEU NATUREL ET BIODIVERSITÉ

» La commune est concernée par des périmètres environnementaux, ce sont des secteurs de biodiversité remarquable :

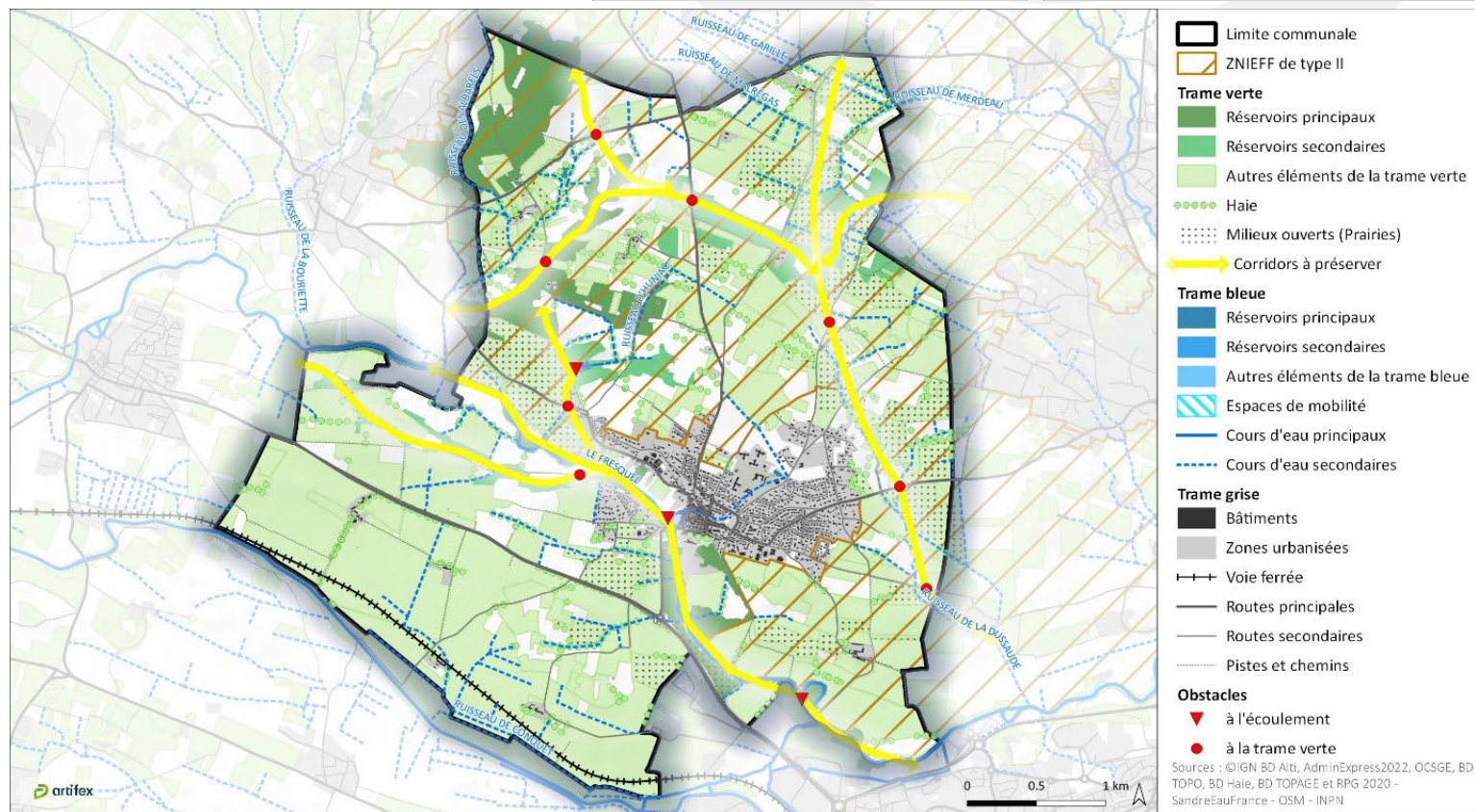
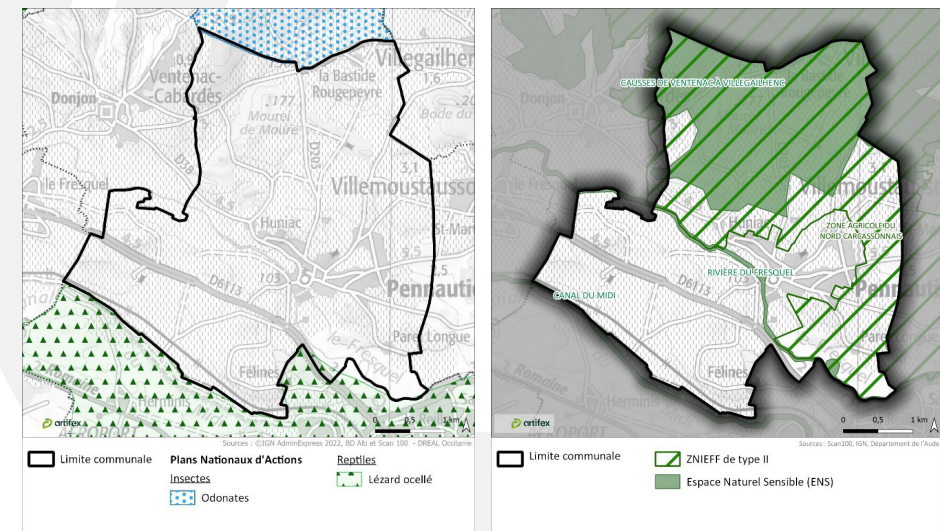
» Espaces Naturels Sensibles, inventaire ZNIEFF, Plan National d'Action en faveur du Lézard ocellé

» Mais également par la biodiversité ordinaire, par la présence :

» Du Fresquel et des cours d'eau secondaires,

» Des massifs boisés, de la ripisylve, des parcs et jardins...

» De la vigne.



PRÉSENTATION DU PADD

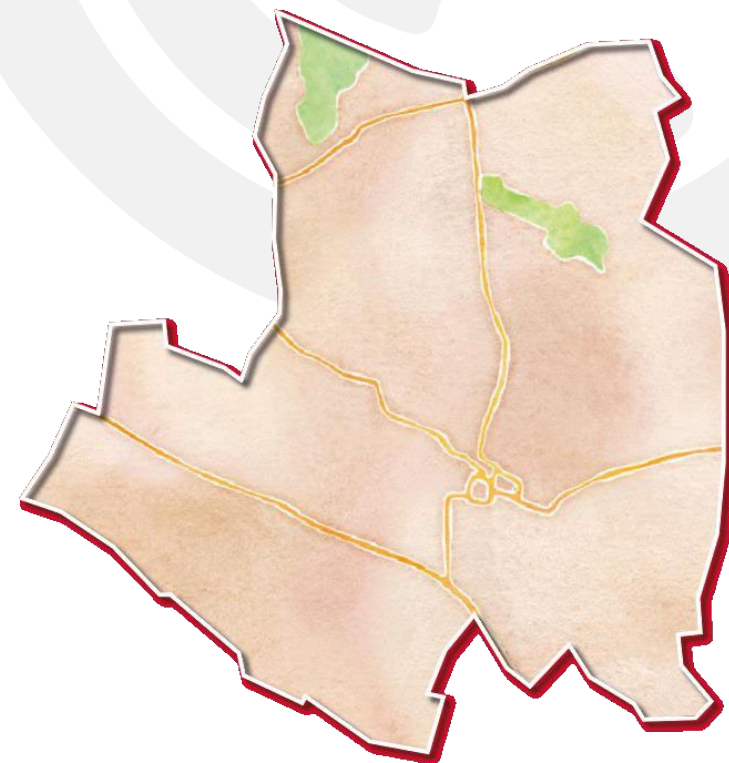


LE PADD QU'ES AQUO ?



LE PADD C'EST QUOI ?

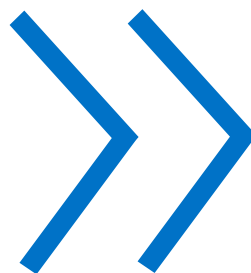
- » **PADD** signifie **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (PADD)
- » Il détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.
- » Il **expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales** d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.



LE PADD ET APRES ?

Observation et réflexion politique

- ➡ Constats et enjeux = Rapport de présentation
- ➡ Projet de territoire = PADD



Mise en application

- ➡ Orientations spécifiques = OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- ➡ Sectorisation = Zonage (document graphique)
- ➡ Prescriptions = Règlement

UN PROJET POUR DEMAIN



LE PROJET COMMUNAL DE PENNAUTIER



AXE 1 :

VALORISER LES
COMPOSANTES
NATURELLES, PAYSAGÈRES
ET AGRICOLES COMME
ATOUTS DU
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



AXE 2 :

ACCOMPAGNER UN
DÉVELOPPEMENT
DÉMOGRAPHIQUE EN
COHÉRENCE AVEC LES
BESOINS DU TERRITOIRE ET
LA DYNAMIQUE
INTERCOMMUNALE



AXE 3 :

PRÉPARER LE TERRITOIRE
AUX DÉFIS DE DEMAIN



**AXE 1 :
VALORISER LES
COMPOSANTES
NATURELLES, PAYSAGÈRES
ET AGRICOLES COMME
ATOUTS DU
DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

PRÉSERVER LA TVB ET CONFORTER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

- **Orientation 1 : Préserver les composantes de la Trame Verte et Bleue**

- Intégrer la nature à large échelle par la prise en compte des connexions de la trame verte et bleue (TVB) avec les autres territoires, notamment les corridors identifiés à l'échelle du SRCE et du SCoT de Carcassonne Agglomération
- Préserver la trame environnementale locale : ruisseaux, bois, haies, ...
- Renforcer les linéaires de haies et les corridors écologiques communaux, en référence aux corridors identifiés dans le SCoT et à l'échelle communale, les prolonger dans l'espace urbain dans la mesure du possible

- **Orientation 2 : Faire de l'eau le fil conducteur de l'aménagement communal**

- Poursuivre les actions de rétablissement de la continuité des cours d'eau et leur fonctionnalité, en particulier le Fresquel
- Maintenir les berges des cours d'eau et prévenir des risques identifiés (écrêtages, effondrement, zones d'expansion de crue, ...)
- Intégrer les ouvrages de gestion et de rétention des eaux pluviales comme des éléments structurants et porteurs de solutions dans la gestion environnementale des risques, notamment en se dotant d'un document de gestion des eaux pluviales et en traitant le volet la gestion de l'eau en amont des projets

- **Orientation 3 : Orienter les choix d'urbanisation au regard des enjeux environnementaux**

- Prendre appui sur la Trame Verte et Bleue comme cadre des choix d'aménagements pour limiter la pression sur les espaces naturels et l'environnement et renforcer les espaces de respiration en zone urbanisée pour développer la nature en ville
- Limiter l'exposition de la population face aux risques naturels, technologiques ou sonores, en orientant l'urbanisation sur des sites sans enjeu
- Intégrer les risques sanitaires dans les projets en accompagnant les choix d'aménagement et l'implantation d'espèces végétales pour limiter les risques d'allergies et de problèmes phytosanitaires sur le patrimoine arboré

ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'ACTIVITÉ ET DES ESPACES AGRICOLES



- **Orientation 1 : Préserver le foncier agricole et les équipements associés existants**

- Limiter la consommation d'espaces agricoles dans la conception des projets urbains
- Préserver les espaces agricoles à enjeu, notamment ceux équipés par le réseau d'irrigation agricole
- Gérer les transitions et interfaces entre l'espace agricole et l'espace urbain afin de prévenir les conflits liés à l'activité agricole par la mise en place de règles encadrant la coexistence des deux fonctions

- **Orientation 2 : Accompagner les projets de maintien et de développement agricole**

- Définir les conditions du maintien des exploitations existantes et d'installation de nouvelles structures
- Permettre la diversification des exploitations : agrotourisme, oenotourisme, nouvelles cultures, ...

- **Orientation 3 : Valoriser les paysages agricoles et viticoles et leur cadre de vie**

- Traiter la lisière des franges urbaines de manière éco-paysagère pour affirmer la silhouette urbaine, créer un dialogue ville / campagne et animer les espaces de transition de façon qualitative
- Préserver le bâti agricole patrimonial en facilitant et en encadrant sa mutation
- Porter des exigences de qualité sur l'intégration paysagère des projets en milieu agricole : bâtiments, agrivoltaïsme, énergies renouvelables, etc.

RÉVÉLER LES PAYSAGES RURAUX EN VALORISANT LE PATRIMOINE BÂTI ET SES TRAMES VÉGÉTALES

- **Orientation 1 : Valoriser les paysages et points de vue emblématiques de Pennautier**

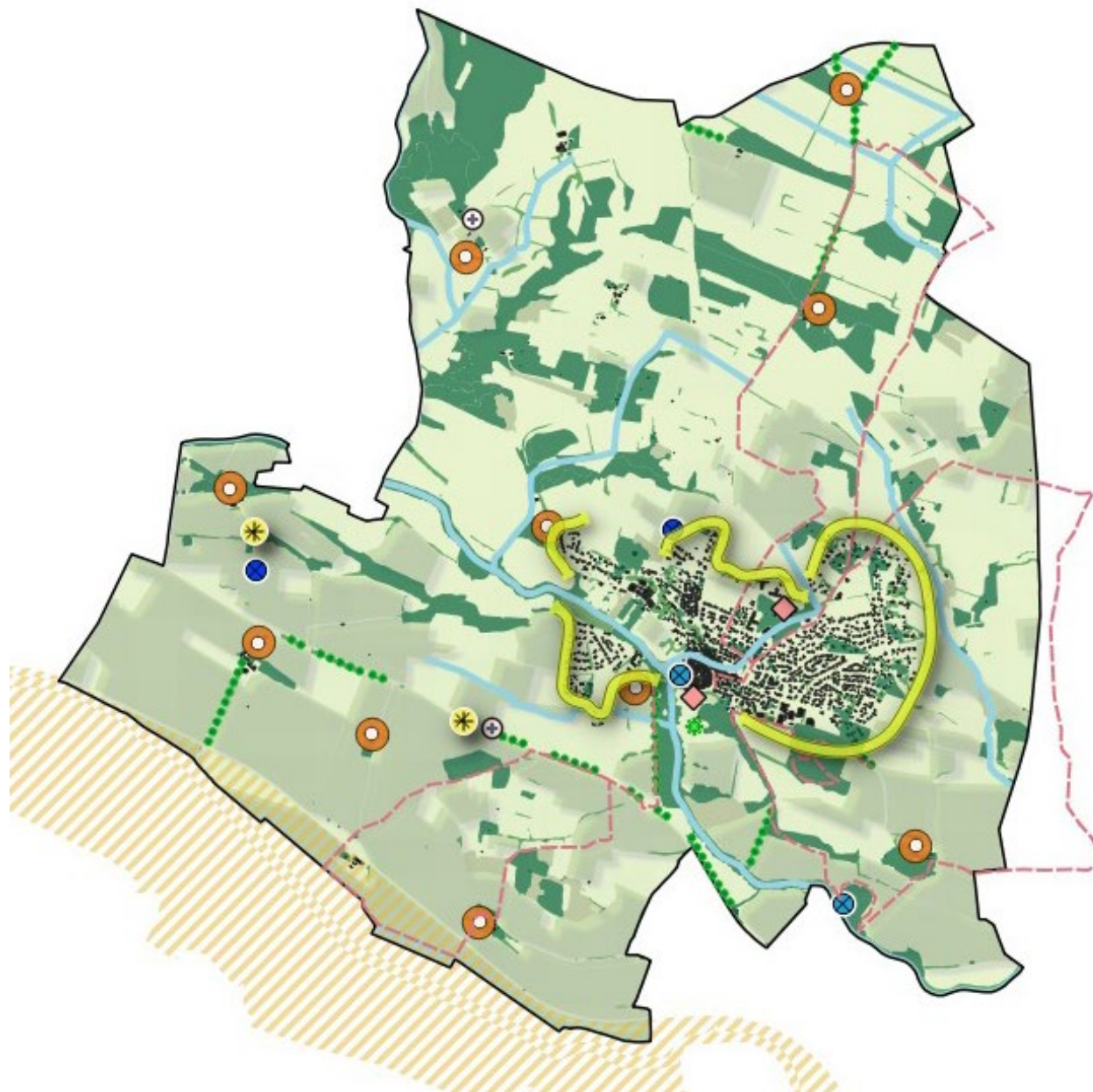
- Prendre en compte le Canal du Midi et ses abords dans leur dimension paysagère et leur qualité visuelle
- Mettre en valeur l'entrée de ville et son allée de platanes, en connexion avec Le Fresquel et le bois de Pechbruyer
- Préserver les paysages à enjeux en ménageant une ceinture agro-paysagère autour du noyau urbain et en limitant l'implantation de nouvelles constructions ou infrastructures dans ces espaces
- Déployer un réseau de liaisons douces en complément des chemins de balade existants pour favoriser la découverte des paysages par le plus grand nombre

- **Orientation 2 : Mettre en valeur le patrimoine bâti, témoin de la richesse historique de Pennautier**

- Préserver et permettre l'évolution du patrimoine bâti emblématique
- Accompagner et faciliter la remobilisation du bâti en cœur de bourg
- Se doter d'outils assurant la pérennité de la qualité patrimoniale du cœur historique et de ses abords

- **Orientation 3 : Sauvegarder le patrimoine végétal comme un marqueur de l'identité locale**

- Préserver les linéaires boisés des cours d'eau et les haies, les alignements d'arbres
- Sauvegarder et développer les marqueurs du patrimoine végétal local pour leur rôle central dans le cadre et la qualité de vie : parcs, jardins d'agrément, jardins familiaux, ...



Valoriser les paysages et points de vue emblématiques de Pennautier

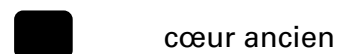


alignements de platanes cours d'eau

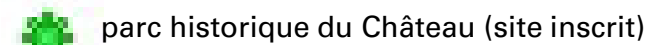
Déployer un réseau de liaisons douces en complément des chemins de balade existants



Mettre en valeur le patrimoine bâti, témoin de la richesse historique de Pennautier



Sauvegarder le patrimoine végétal comme un marqueur de ruralité



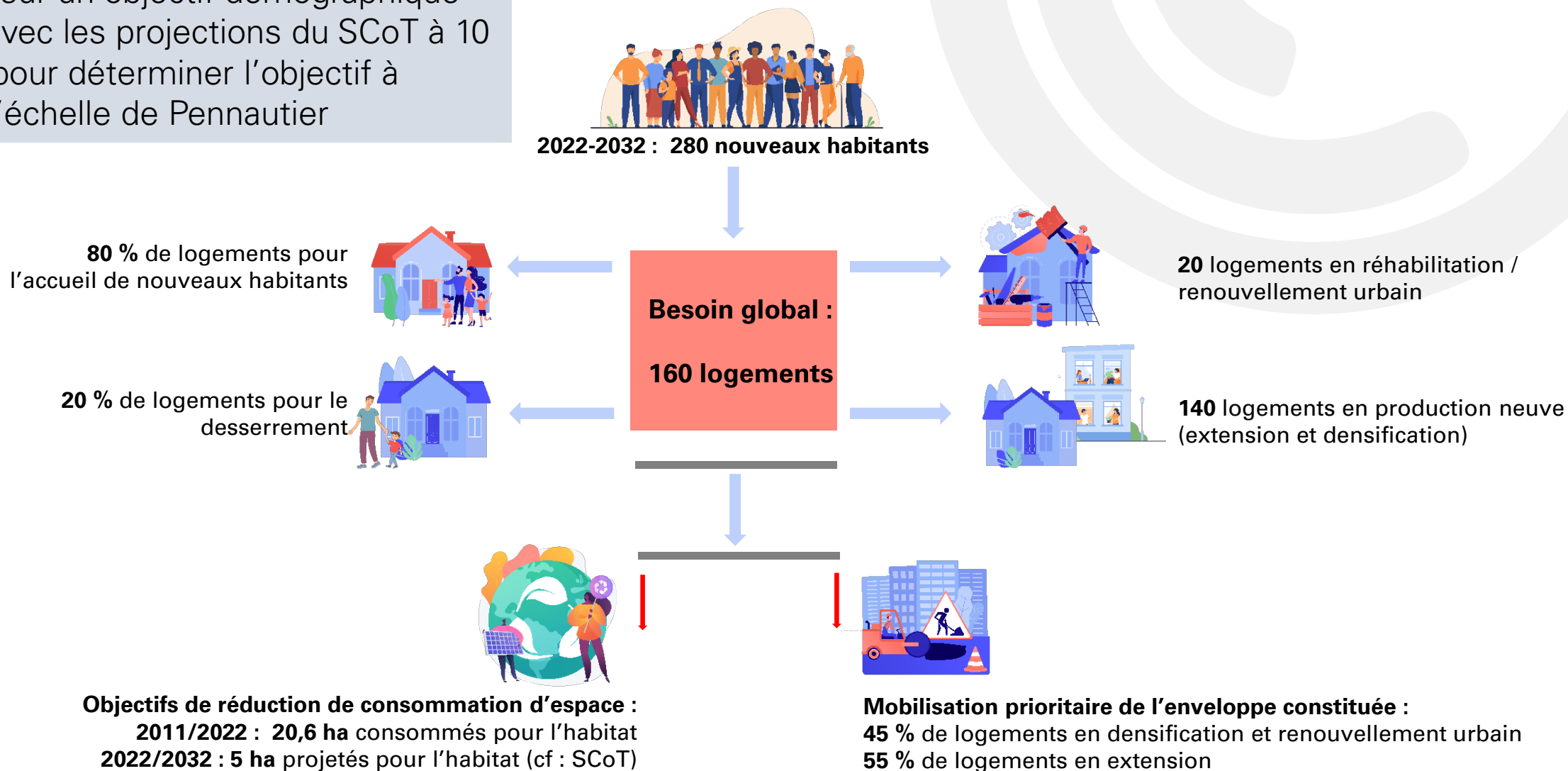
alignements d'arbres cours d'eau et ripisylve



**AXE 2 :
ACCOMPAGNER UN
DÉVELOPPEMENT
DÉMOGRAPHIQUE EN
COHÉRENCE AVEC LES
BESOINS DU TERRITOIRE ET
LA DYNAMIQUE
INTERCOMMUNALE**

CONJUGUER ACCUEIL D'HABITANTS ET SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

S'appuyer sur un objectif démographique cohérent avec les projections du SCoT à 10 et 20 ans pour déterminer l'objectif à inscrire à l'échelle de Pennautier



RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ET AUX ENJEUX ACTUELS

- **Orientation 1 : Valoriser l'enveloppe urbaine**

- Privilégier le développement au plus près du cœur de bourg afin de renforcer la centralité autour du noyau historique offrant la mixité des fonctions répondant aux besoins des habitants
- Poursuivre les actions communales de résorption de la vacance dans le centre bourg
- Donner une priorité au renouvellement urbain au sein des enveloppes urbaines constituées afin de limiter l'étalement urbain et la banalisation des paysages

- **Orientation 2 : Proposer un parcours résidentiel complet**

- Accompagner la diversification du parc de logements afin de proposer un éventail plus large de réponses à des ménages qui évoluent, en mettant en place une offre de logements diversifiée, attractive et adaptée
- Se doter d'outils réglementaires afin de répondre aux ambitions du SCoT de Carcassonne Agglo en matière de mixité sociale en définissant un objectif de production de 25 % de logements sociaux dans le volume de logements à créer
- Répondre aux besoins de logements des publics spécifiques en lien avec l'économie locale et le secteur du médico-social

- **Orientation 3 : Maintenir un équilibre entre milieu urbain et milieu rural**

- Accompagner une densité soutenable du tissu urbain afin de répondre aux objectifs du SCoT de Carcassonne Agglo tout en accompagnant l'acceptation de la densité (espaces collectifs, intimisation des parcelles...)
- Encadrer le développement du bâti hors des noyaux urbains en définissant une évolution conforme à la législation en vigueur

PORTER DES PROJETS DE QUALITÉ ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

- **Orientation 1 : Créer des lieux de vie prolongeant la vie du bourg dans des quartiers de qualité**

- Guider l'aménagement des nouveaux espaces urbanisés en définissant des opérations structurées autour d'espaces publics de qualité favorisant la cohésion sociale, la détente et la sécurité des déplacements doux,
- Accompagner la mixité des formes urbaines pour limiter la consommation d'espace, favoriser la mixité sociale et renouveler l'aspect pavillonnaire de certains espaces
- Porter des exigences de qualité architecturale et paysagère tant sur les espaces collectifs que sur les limites des espaces privés

- **Orientation 2 : Intégrer les enjeux environnementaux dans les secteurs de développement**

- Encourager le déploiement d'un habitat énergétiquement sobre et favorable à l'usage de dispositifs d'économie d'énergie performants
- Intégrer des espaces de respiration végétalisés et encadrer l'imperméabilisation des espaces pour limiter la constitution d'ilots de chaleurs
- Mailler les nouveaux quartiers au réseau de déplacements doux existant ou programmé pour limiter l'usage de la voiture
- Prévoir une gestion des zones de transitions (franges) constituant des écrins végétalisés autour des zones d'habitat

- **Orientation 3 : Inciter à la mise en œuvre de mesures favorisant la nature en ville**

- Dans les zones urbaines en maintenant les zones végétalisées et la trame végétale et en portant des projets de renaturation d'espaces collectifs
- Dans les nouveaux quartiers en prolongeant la trame verte et bleue par le traitement végétal des espaces collectifs, voies, aires de stationnements, ...
- Dans les espaces privés par le maintien d'espaces végétalisés au sein des jardins d'agrément constituant des ilots verts pour les habitants



AXE 3 : PREPARER LE TERRITOIRE AUX DEFIS DE DEMAIN

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE, DONT L'OFFRE TOURISTIQUE

- **Orientation 1 : Soutenir l'économie et les services de proximité**

- Privilégier l'accueil des services et commerces de proximité en centralité en intégrant les besoins en stationnement et en accessibilité des locaux
- Déployer les outils adaptés pour permettre le maintien et le développement de l'offre commerciale de centre bourg
- Favoriser la mixité des fonctions dans les zones résidentielles sous réserve que les activités proposées ne présentent pas de risques ou ne provoquent pas de nuisances incompatibles avec l'habitat

- **Orientation 2 : Maintenir et développer les activités économiques créatrices d'emploi local :**

- Anticiper et accompagner le développement des activités existantes notamment dans le secteur médico-social
- Entretenir la complémentarité des activités présentes en développant une stratégie d'accueil favorisant la synergie entre les entreprises, la création d'emplois et le logement
- Favoriser l'implantation d'activités au service des habitants dans les secteurs urbains pour répondre aux besoins de la population et créer de l'emploi en proximité

- **Orientation 3 : Intégrer la stratégie touristique au projet de territoire**

- Préserver les richesses du territoire, notamment patrimoniales et environnementales, et en assurer la promotion à travers le projet de territoire
- Intégrer l'agriculture dans l'offre touristique avec l'essor de l'oenotourisme et de l'agritourisme
- Faciliter la découverte du territoire grâce au confortement et au développement de circuits et itinéraires structurants à vélo ou à pied à proximité des grandes infrastructures touristiques du territoire (Canal du Midi, la Bastide et la Cité de Carcassonne...)
- Identifier les projets touristiques et les accompagner dans leur développement pour contribuer à l'amélioration et la diversification de l'offre d'hébergement

STRUCTURER L'OFFRE URBAINE EN DÉVELOPPANT LES MOBILITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS EN ARTICULATION AVEC LE TERRITOIRE LARGE

- **Orientation 1 : Développer des solutions de déplacements alternatives à la voiture individuelle**
 - Encourager le développement des modes de déplacement doux, sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les nouveaux quartiers, pour accompagner les mobilités du quotidien et des loisirs
 - Participer à la structuration des connexions intercommunales, notamment par la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable de Carcassonne agglomération qui cible une liaison Carcassonne vers Pennautier
 - Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle pour se déplacer sur le territoire et en connexion avec le Pôle d'Echange Multimodal de Carcassonne (covoiturage, transports en commun)
- **Orientation 2 : Conforter l'offre urbaine de proximité au service des habitants**
 - Anticiper les besoins de la population en cohérence avec son évolution, notamment en lien avec le vieillissement, et y adapter la réponse et l'offre du territoire
 - Accompagner le développement des équipements médico-sociaux implantés sur le territoire en réponse aux besoins de populations fragiles et jouant un rôle à l'échelle de l'agglomération
 - Conforter les équipements et services du territoire pour limiter l'impératif de mobilité des habitants et assurer une offre de proximité

RÉPONDRE AU DÉFI NUMÉRIQUE ET AUX ENJEUX DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Orientation 1 : Faire du territoire un acteur de la transition énergétique**

- Développer les énergies renouvelables en adéquation avec les capacités du territoire et dans le respect de la qualité de vie des habitants et des paysages
- Identifier des secteurs sans enjeux environnementaux et paysagers susceptibles d'accueillir des installations ENR dans le cadre de la transition énergétique
- Faciliter la rénovation énergétique du bâti existant et son adaptation aux enjeux climatiques
- Encourager la production d'énergie par l'agriculture sans entrer en concurrence avec l'activité agricole ni porter atteinte à l'exploitation de terres à valeur agronomique

- **Orientation 2 : Mobiliser les réseaux comme des outils au service du développement du territoire**

- Conditionner le développement urbain à la capacité des réseaux : systèmes épuratoires (réseaux d'eaux usées, individuels, semi-collectifs, collectifs...), adduction en eau potable, énergie, voirie,...
- Promouvoir les techniques de gestion des eaux pluviales alternatives au rejet direct dans les futurs quartiers
- Déployer prioritairement le Très Haut Débit vers le centre bourg en anticipant les aménagements nécessaires

PREPARER LE TERRITOIRE AUX DEFIS DE DEMAIN

Eléments de contexte

-  Réseau routier
-  Réseau routier
-  Canal du Midi
-  Voies ferrés

Renforcer le développement de l'économie locale, dont l'offre touristique

-  Privilégier l'accueil des services et commerces de proximité en centralité
-  Permettre la mixité des fonctions en cœur de bourg sous réserve que les activités proposées ne présentent pas de risques ou ne provoquent pas de nuisances incompatibles avec la fonction résidentielle,
-  Faciliter la découverte du territoire grâce au confortement et au développement de circuits et itinéraires structurants à vélo ou à pied à proximité des grandes infrastructures touristiques du territoire

Structurer l'offre urbaine en développant les mobilités et les équipements en articulation avec le territoire large

-  Encourager le développement des cheminements doux, sur l'ensemble du territoire et en particulier dans les nouveaux quartiers, pour accompagner les déplacements du quotidien et des loisirs et apaiser les circulations,
-  Pôle touristique à lier (château)
-  Pérenniser l'offre urbaine de la commune pour répondre aux besoins d'une pluralité de profils en adaptant et développant les équipements (jardins familiaux) et les espaces publics
-  Maillage à développer avec le Pôle Multimodal de Carcassonne
-  Conforter l'offre de stationnement dans le cœur de bourg pour permettre de limiter les conflits d'usages.

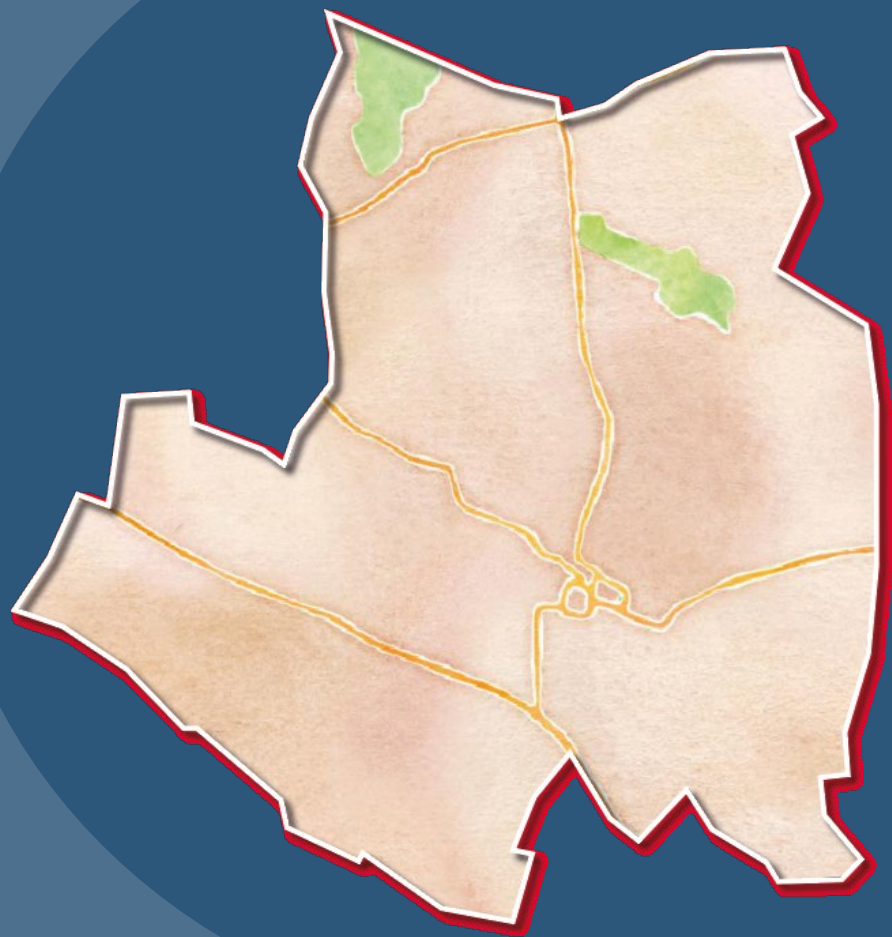
Répondre au défi numérique et aux enjeux des énergies renouvelables

-  Identifier des secteurs sans enjeux environnementaux et paysagers susceptibles d'accueillir des installations ENR dans le cadre de la tradition énergétique



TEMPS D'ÉCHANGES EN LIEN AVEC LA PRÉSENTATION





**MERCI DE VOTRE ATTENTION ET DE
VOTRE PARTICIPATION !**
